



Centre météorologique de Bourges
13 rue Charles Durand
18000 BOURGES

Monsieur le Préfet de l'Indre
Direction départementale de la cohésion sociale et
des populations
Service santé et protection animales et
environnement

Bourges, le vendredi 5 août 2016

Nos références : D16 / 263

AVIS SUR DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE ICPE

Référence de la demande :

Courrier de Monsieur le Préfet de l'Indre du 5 août 2016

**PARC EOLIEN « CENTRALE EOLIENNE DES PORTES DE LA BRENNE »
(7 éoliennes de la société VOL-V)
Communes d'ARGENTON-SUR-CREUSE, CELON et VIGNOUX (36)**

L'installation éolienne objet de la demande référencée ci-dessus se situe à une distance de 86 kilomètres du radar météorologique de Bourges.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux de la Météorologie
Chef du Centre Météorologique de Bourges

Philippe BOISSEL